



Commune  
d'ALSTING

Place de la Mairie - 57515 ALSTING  
☎ 03 87 99 15 20  
☎ 03 87 99 21 85  
✉ contact@alsting.fr

## ARRETE MUNICIPAL

**n°44/2026**

portant réglementation de la circulation routière

### **Le Maire de la commune d'ALSTING**

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU le Code de la Route et notamment l'article R 225-1;

VU l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière;

VU le Code des Communes et notamment ses articles L 131-2 à L 131-3 et R 131-1 à R 131-

VU la demande présentée par l'association « CFIA » représentée par Madame Brigitte WEBER en vue d'organiser la « Fête Nationale »,

**CONSIDERANT** la nécessité de régler la circulation dans la rue de l'Abbé Grosse à Alsting à l'occasion de la « Fête Nationale », prévue le 14 juillet 2026 ;

## ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** – En raison de l'organisation de la fête nationale devant le restaurant FA SI LA MANGER, rue Abbé Grosse à Alsting, et afin d'assurer la sécurité des usagers, la circulation sera réglée comme suit :

**Article 2** - La circulation sera interdite dans la rue et sur le parking de la rue de l'Abbé Grosse à Alsting du 14 juillet 2026 de 11h00 au 15 juillet 02 heures.

**Article 3** - Cette réglementation sera matérialisée par un panneau de signalisation réglementaire.

**Article 4** - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- M. le Sous-Préfet de Forbach
- La Brigade de Gendarmerie de Behren-lès-Forbach
- CFIA

Alsting, le 9 juin 2026

Le Maire, HEHN Jean-Claude

Pour le Maire,  
l'Adjoint délégué :

  
